



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 janvier 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs de la représentante suppléante de l'Argentine au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 14 janvier 2013, indiquant que M^{me} María del Carmen Squeff a été nommée représentante suppléante de l'Argentine au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

